



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_0311

**SITE DE LA BASE BAZEILLES SIS 9
RUE DE BAZEILLES
CADASTRÉ SECTION HZ N°30 ET N°39
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
LA MAISON DE L'EAU, DE LA PECHE
ET DE LA NATURE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI_AR2024_0065 du 03 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant que la convention d'occupation du site Bazeilles, sis 9 rue de Bazeilles n°2022.224 au profit de l'association La Maison de l'eau, de la Pêche et de la Nature est arrivée à son terme ;

Considérant la volonté de l'association de renouveler la convention d'occupation pour bénéficier d'un lieu pour entreposer son matériel ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une nouvelle convention avec l'association La Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature faisant élection de siège social au 202 Grande Rue à Roubaix, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie de la cour du site Bazeilles situé à Tourcoing, cadastré n°30 et 39 pour y entreposer deux remorques bâchées qui occuperont 15 m² chacune.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties pour une durée de pour une durée de un an renouvelable chaque année par tacite reconduction dans la limite de 3 ans et ne pouvant excéder le 30 juin 2028. Elle pourra être dénoncée par l'association La Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **2 8 OCT. 2025**



Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques

Accusé Réception en Préfecture le : **2 8 OCT. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **2 8 OCT. 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_311

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/10/2025

Objet : Mise à disposition - site Bazeilles - maison de l'eau de la pêche et de la nature

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 28/10/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0311 - Mise _ disposition - site Bazeilles - maison de l'eau de la p_che et de la nature.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251028-DAJI_D2025_311-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/10/2025

